LE REVEIL MUTUALISTE

La Protection mutuelle des Cheminots

C'EST UNE SOCIÉTÉ AGISSANTE ET PROSPÈRE

La belle fête organisée dimanche à Lille a obtenu le brillant succès prévu et mérité par l'effort intelligent et actif des organisateurs de cette splendide manifestation d'effective solidarité.

A ce propos, il est d'actualité et utile de faire connaître l'organisation et le fonctionnement de cette grande institution d'efficace entr'aide corporative.

La Commission nous en parle en ces termes :

La P.-M. est ainsi que son nom l'indique une société de mutualité, mais elle a bien des choses particulières. Citons-les par ordre :

1° Ainsi que toutes les sociétés de mutualité, elle donne des secours à ses malades, mais considérant que plus la maladie est longue, plus les besoins sont pressants, à l'inverse des autres sociétés du même genre, les avantages accordés sont progressifs au lieu d'être dégressifs, c'est-à-dire que plus longtemps on est malade, plus on touche.

Rien ne vaut en la circonstance les chiffres pour le prouver. Les secours sont donnés ainsi qu'il suit :

A partir du 6e jour : 3 fr. pendant 30 jours; 4 fr. pendant 30 jours; 5 fr. pendant 60 jours; 8 fr. pendant 90 jours; 10 fr. pendant 155 jours et ensuite 10 fr. pendant un an.

2° Elle donne des secours de maternité aux femmes sociétaires, 200 fr. par naissance;

3° Des allocations de funérailles jusque 500 fr.;

4° Une indemnité, appelée secours renouvelable, à tout sociétaire ayant 15 ans de sociétariat et 50 ans d'âge. Ceci est autrement dit une retraite.

5° Elle a comme propriété un Institut d'hygiène sociale qui se trouve à Paris, place des Peupliers. Là sont traitées par des médecins-spécialistes éminents toutes les maladies. Les Cheminots sociétaires, leurs femmes, leurs enfants voire même leurs ascendants s'ils sont à leur charge, sont soignés pour rien. Les opérations chirurgicales de peu d'importance y sont exécutées, pour les autres plus délicates, la Société se charge de l'hospitalisation et de l'opération.

Est-ce assez comme avantages ? Combien de sociétés peuvent les donner ?

Eh bien, la Protection Mutuelle a jugé que cela n'était pas suffisant.

Son action s'étend, non seulement sur les sociétaires, mais aussi sur tous les cheminots, à tel point que même n'étant pas sociétaires, les cheminots quels qu'ils soient peuvent bénéficier des avantages de l'Institut d'Hygiène sociale;

Ils y sont visités, soignés, guéris pour rien à moins que leur état ne nécessite soit une radiographie, une opération, des soins spéciaux, auquel cas des prix tellement minimes qu'ils sont dérisoires leur sont faits.

Saurait-on trouver quelque chose de mieux dans la mutualité ? N'est-ce pas là le vrai symbole du mutualiste, l'entr'aide entre tous mêmes et y compris les indifférents.

Après une énumération aussi longue déjà des avantages, pourrait-on croire qu'il y en eut d'autres ?

Non, n'est-ce pas ! Et cependant ils existent. La P. M. est divisée en sections sur tous les réseaux y compris les colonies. Ces sections encaissent les cotisations de leurs membres et les versent au siège en conservant pour elles 0.25 par membre et par mois. Mais elles sont autonomes. Elles sont responsables vis-à-vis du siège de tout ce qui est règlement général, mais elles ont un règlement intérieur qui leur est propre dont M. Hudelo, Préfet du Nord, est président.

Aussi, la section de Lille a-t-elle jugé à propos d'augmenter encore d'elle-même les avantages donnés par le Siège.

Depuis sa fondation, des fêtes, chaque année plus importantes et suivies de tous les cheminots ont eu lieu. Ces fêtes ont permis d'avoir un avoir — de posséder; et la commission du bureau de Lille a décidé depuis un an et demi de donner à chacun de ses membres ayant au moins un an de sociétariat, 50 fr. de prime de naissance par chaque enfant. C'est peu, nous dira-t-on, pour chacun. Mais, dans l'ensemble, comme c'est gros, à tel point qu'il a été payé depuis 17 mois par la section de Lille, 2.650 fr. de secours de maternité. Ces chiffres sont édifiants.

Aussi, la section de Lille voyant le nombre de ses membres augmenter et de ce fait des indemnités possibles si pas probables à payer, devant le succès des fêtes précédentes, a décidé cette année de faire quelque chose d'un caractère plus grand.

Elle a voulu donner à sa fête une réelle puissance, de manière à ce que l'on sache bien qu'il existe une protection mutuelle des Cheminots et quels avantages on peut y trouver.

Et le bureau de la Section de Lille n'a pas hésité.

Il a trouvé des amis qui l'ont aidé et a réussi à organiser une fête susceptible de la consacrer définitivement sur le réseau du Nord.

Pour la Commission :
HOCHART, Président; ECHEVIN, secrétaire.

La Mutualité Roubaisienne au Congrès de Dunkerque

On nous communique :

La Mutualité roubaisienne, toujours à l'avant-garde, se fera un devoir de tenir au Congrès de Dunkerque une première place par le nombre de ses membres participants ; le programme en sera donné d'ici quelques jours.

Le samedi 3 juillet, dans l'après-midi, aura lieu une séance de travail pour préparer les rapports qui seront soumis à l'approbation des congressistes à la séance solennelle de clôture du dimanche 4 juillet.

Ce Congrès qui aura une très grande importance se déroulera en présence de M. Raoul Péret, Ministre des Finances, et M. Durafour, Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

Il faut donc être très nombreux le 4 juillet à Dunkerque ; des trains spéciaux, avec réduction d'au moins 40 % permettront aux Mutualistes d'amener avec eux leurs femme et enfants.

Un de ces trains pourrait être formé pour les Mutualistes de Tourcoing et de Roubaix, si les inscriptions sont assez nombreuses.

Pour cela il est nécessaire que les Sociétés de secours mutuels s'occupent des inscriptions de leurs membres et leurs familles dans le plus bref délai possible, à seule fin que le Comité d'organisation puisse prendre des mesures en conséquence.

Ces adhésions seront à envoyer à l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels : 72, boulevard de la Liberté, à Lille, le plus tôt possible, ou encore, 59, Grande-Rue à Roubaix, au siège de la Caisse mutualiste des Retraites ouvrières.

Les Anciens Brigadiers et Caporaux

UNE BELLE ŒUVRE ACCOMPLIE EST EN VOIE D'EXTENSION

La Société de secours mutuels des Anciens Brigadiers, Caporaux et Militaires classés de Lille se réunira le Dimanche 27 Juin, en une fête amicale appelée à garantir un nouvel essor à cette vaillante organisation.

Pour marquer son action, nous ne pouvons mieux faire que de publier le rapport documenté que veut bien nous adresser le dévoué secrétaire-trésorier notre ami BLAISE.

UN BILAN ENCOURAGEANT

Au cours de notre première réunion générale, le Conseil d'administration fut constitué de la façon suivante :

Président : M. Romain Cattieuw.
Vice-Présidents : MM. Nivesse et Poyblan.
Secrétaire-Trésorier : M. Prosper Blaise.
Secrétaire-adjoint : M. Augustin Jacquemot.
Conseillers : MM. Bosman, Castelain, Bouche, Coutel, Fremaux, Cornil.
Collecteur porte-drapeau : M. Gust. Delahaye.

Il y a lieu d'ajouter à cette liste de conseillers M. Liénart Emile, membre honoraire qui a bien voulu accepter d'assister le Conseil d'administration dans ses délibérations.

Au cours de cette année, nous avons eu à enregistrer un nouveau membre participant : M. Désiré Pigot, frère d'un de nos sociétaires.

Notre dévoué Président : M. Cattieuw a été réélu membre du Conseil d'administration de l'Union départementale. Il a été désigné par cet organisme pour le représenter à l'Assemblée générale de la Fédération Nationale qui a eu lieu à Paris. Ce qui prouverait, s'il en était besoin, que l'activité de notre cher Président est appréciée à l'U.D. comme elle l'est chez nous.

Notre généreux membre honoraire, M. Broyant a reçu du gouvernement, en récompense de son dévouement aux œuvres de prévoyance et d'éducation, la médaille de bronze de la Prévoyance sociale.

Notre Conseil d'administration, dès qu'il connut cette promotion, chargea notre secrétaire de préparer une réception au cours de laquelle on aurait remis à M. Broyant cette distinction qu'il avait tant méritée. Le départ à Paris de M. Broyant empêcha le Conseil d'administration de mettre son projet à exécution. Cependant une délégation de notre Société alla lui présenter avant son départ, la médaille de bronze et l'hommage de la reconnaissance des anciens Brigadiers et Caporaux.

M. Coutel, qui apporte dans les diverses branches de la prévoyance et de l'éducation sociales, avec une grande activité, le concours compétent et dévoué que nous lui connaissons, a été nommé membre du Conseil d'administration de l'U. D.; M. Coutel a accepté cette fonction bien que son activité avait déjà à s'occuper, puisque, tout dernièremnet encore, il a été élu successivement délégué à la Commission locale professionnelle et Président du Conseil des Prud'hommes.

Ainsi notre petit groupement a donné à l'U. D. le concours de deux de ses membres les plus dévoués. Et dans cet organisme, ces deux camarades font partie des commissions et des plus laborieuses.

Les comptes-rendus de ces Commissions, relatant les multiples interventions de nos amis Cattieuw et Coutel, donnent une mesure de la part qu'ils apportent au travail considérable de ces commissions.

Enfin, pour souligner le concours de notre Conseil d'administration apporte au service de l'U.D. il est utile de rappeler que notre ami Cattieuw représente l'U.D. à la commission d'assistance aux vieillards et incurables, que notre secrétaire-trésorier représente également l'U. D. à la commission cantonale des allocations militaires.

Nous avons eu la joie de remettre la médaille de bronze de la mutualité à notre ami Castelain. La petite manifestation qui fut faite en l'honneur de cet excellent camarade lui a prouvé l'unanime sympathie qui l'entoure et l'allocution de notre Président lui a donné l'assurance de la gratitude de tous, pour son inlassable dévouement envers notre société.

Trois grandes manifestations mutualistes ont eu lieu cette année : à Lille, à Fourmies et à Denain. Notre société répondant à l'appel de l'U.D. s'y fit représenter par MM. Cattieuw, Blaise, Castelain, Delahaye, Bosman et Coutel.

Au cours de la manifestation de Lille, le vœu de notre ami Blaise fut adopté après de longues et laborieuses discussions. Enfin, la Commission médicale et pharmaceutique de l'U.D. dont notre Président fait partie, ayant à statuer sur l'éventualité de la création d'une pharmacie mutualiste, notre société sur l'initiative de son Président, a envoyé un vœu transactionnel tendant à mettre les différents partis d'accord, donnant ainsi une preuve nouvelle de son désir d'apporter sa part de travail à l'œuvre commune entreprise par notre U. D.

Nous possédions un retraité, notre vieux camarade Marien, nous avons voulu que notre camarade Beudart profite des mêmes avantages. Pour atteindre ce but, le Conseil d'administration avait jugé prudent d'augmenter la cotisation de 0 fr. 50 par mois. L'Assemblée générale s'est ralliée à cette manière de voir, donnant ainsi une preuve nouvelle que la solidarité est effective chez les anciens Brigadiers et Caporaux.

C'est avec une profonde satisfaction que nous venons de retracer brièvement le travail accompli par notre Conseil d'administration, travail rendu plus ardu par la modicité de nos ressources. Et cette modicité nous donne encore plus le droit d'être fiers de pouvoir présenter un avoir toujours croissant et qui se monte à la somme de 13.276 fr. 63.

Nous n'avons qu'un vœu à formuler, c'est que chaque sociétaire ait à cœur d'assister assidûment à nos réunions générales pour encourager nos administrateurs dans leurs efforts désintéressés et que chacun fasse de la propagande pour amener des jeunes à notre groupement, et perpétuer ainsi l'œuvre généreuse créée il y a bientôt 28 ans, par les anciens Brigadiers et Caporaux.

Le secrétaire-Trésorier : BLAISE.

Le nouveau Président des Anciens Sous-Officiers de Lille

Nous avons publié récemment le compte rendu de l'assemblée générale, au cours de laquelle M. Victor HENNEBUTTE a été élu Président, à l'unanimité des votants de la Société de Secours mutuels des Anciens Sous-Officiers de Lille.

Voici un résumé succinct des services rendus à l'œuvre par ce fervent mutualiste.

Admis à la Société le 29 Mars 1896, M. Victor Hennebutte très actif, dévoué et serviable, ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de ses camarades qui le désignèrent bientôt comme secrétaire de la commission de tir, fonction qu'il assuma jusqu'en 1907, date à laquelle la Société cessa la pratique du tir pour se consacrer uniquement aux œuvres mutuelles.

Le zèle bienveillant qu'il avait apporté dans l'accomplissement de sa mission, les services qu'il avait rendus et sa courtoisie lui valurent l'estime de nombreux amis qui le décidèrent à poser sa candidature au mandat d'administrateur.

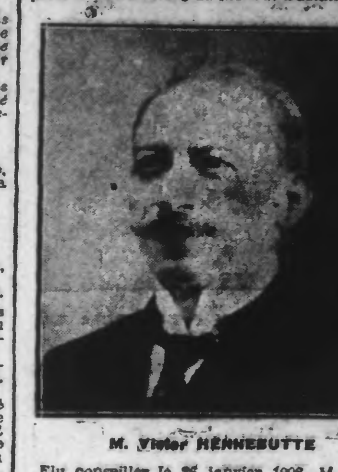

M. Victor HENNEBUTTE

Elu conseiller le 26 janvier 1906, M. Hennebutte fut réélu le 16 Janvier 1910; nommé archiviste le 21 janvier 1912 et réélu à cette fonction le 18 janvier 1914.

Mobilisé, M. Victor Hennebutte revint en Janvier 1919, décoré de la médaille militaire.

Infatigable, il reprit aussitôt son action mutualiste au sein du Conseil d'administration et fut de suite désigné, bien que Trésorier général, pour suppléer au regretté secrétaire-général Louis Chèvre; il entreprit la tache ardue de reconstituer la Société qui, du fait de la guerre, ne comptait plus que 83 membres.

Sur sa proposition, il fut institué au sein de la Société, une commission dite de recherches et aidé de ses collègues du Conseil d'administration et de quelques dévoués sociétaires qui s'étaient mis à sa disposition, il réussit bientôt à retrouver plus de 300 membres qui, sur ses instances reprirent leur place dans l'Association.

Grâce à son inlassable activité, grâce aussi, il faut le reconnaître aux efforts constants du Conseil d'administration, de cette grande mutuelle, si bien dirigée par le vénéré Président défunt M. Adolphe Decoster, la Société compte à ce jour près de 900 membres et possède un capital de 274.593 fr. 70.

Placé aujourd'hui à la tête de cet important groupement et succédant à un homme qui lui laisse le souvenir d'une vie entièrement consacrée à faire le bien, nous sommes convaincus que le nouveau Président s'efforcera d'imiter son regretté prédécesseur en traitant toutes choses, avec le plus grand esprit d'équité et en continuant à maintenir au sein de l'Association, les sentiments d'union et de concorde qui font sa réputation et sa force.

Par ses grandes qualités morales, M. Victor Hennebutte s'est vu décerner les médailles de bronze et d'or de la Mutualité et la médaille de bronze des assurances sociales, récompenses bien méritées de son incessant dévouement.

Bien que s'étant jusqu'à présent dépensé sans compter, il estime avoir encore beaucoup à faire et il a la ferme volonté de mener à bien la tache qui lui a été confiée; il veut travailler encore au plus grand développement et à la prospérité de sa chère société.

Pour mémoire, rappelons que la Société des Anciens Sous-Officiers assure à ses adhérents les avantages suivants : En cas de maladie, pendant un an et pour une même maladie : 5 fr. par jour pendant les 4 premiers mois; 3 fr. par jour pendant les 4 mois suivants et 2 fr. par jour pendant les 4 derniers mois; une pension de retraite à 55 ans d'âge et 20 ans de sociétariat; une indemnité à la famille en cas de décès.

Pour tous renseignements et communications, s'adresser au secrétaire général, M. DUVILLIERS, au siège social, 7, place Sébastopol à Lille.

L'action Mutualiste dans les P.T.T.

UNE GRANDE FÊTE AUX « AMBASSADEURS »

L'Union des Sociétés mutualistes des P.T.T. du département du Nord, comprenant actuellement plus de 5.000 adhérents fait preuve d'une activité de plus en plus grande dans la région.

Fondée en 1913, sous l'impulsion de M. Maes, rédacteur principal des Postes, elle a subi comme toutes les Sociétés mutuelles, les conséquences de la guerre.

En 1923, l'Union a repris de nouvelles forces qui, depuis, ont fait leurs preuves.

M. JOSSON, le dévoué président et M. MAES ont, avec l'aide de collaborateurs les plus actifs, réussi à faire prospérer cette Union qui comprend sept sociétés mutualistes des P.T.T. : L'Association Amicale; Le Soutien fraternel; L'Orphelinat national; La Tutélaire; Union et Fraternité; Le lendemain du Nord; L'Œuvre de Protection des Orphelins de la guerre du Personnel des P. T. T.

Cette Union accorde des secours aux veuves, orphelins et invalides du travail de la grande Famille postale. Ses charges sont lourdes et pour y faire face elle organise des souscriptions et fêtes de bienfaisance en faveur des postiers victimes de l'adversité.

Samedi, 5 juin, à 8 h. 30 du soir, l'Union des Sociétés mutualistes des P.T.T. qui est affiliée à l'Union départementale donnera un concert artistique suivi d'un grand bal dans le cadre merveilleux de la salle des Ambassadeurs à Lille.

On y entendra Mme Prieur, première chanteuse d'opérette du Grand Théâtre de Lille;

M. Tallon, violoncelliste-solo du grand Théâtre et les artistes de la société lyrique des P.T.T. qui vient de remporter un succès au concours international du théâtre d'amateurs à Bruxelles.

A 10 heures, bal qui promet d'être des plus brillants. Il se terminera par une grande farandole avec distribution de cotillons. Prix d'entrée : 10 francs.

On trouve des cartes aux « Ambassadeurs »; chez la Concierge de l'hôtel des Postes, place de la République et on peut en demander au facteur M. Calonne, chargé du placement en ville.

Deux importants Congrès

DUNKERQUE ET STRASBOURG

Le Congrès National de la Mutualité française se tiendra cette année, à Strasbourg du 20 au 26 Septembre, sous la présidence de M. Georges Petit, président de la Fédération des Sociétés de secours mutuels de France.

Les questions principales à l'ordre du jour de ces importantes assises nationales comprennent: 1° la Mutualité dans le cadre de la loi du 1er avril 1898 et des lois sociales actuelles; 2° la Mutualité dans le cadre de la loi sur les Assurances sociales.

Voici le programme officiel du Congrès de Strasbourg :

Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 septembre : Visite à des œuvres sociales ou établissements industriels de Strasbourg. Excursions.

Mercredi soir : Réception des Congressistes au Comité local.

Jeudi matin 23 septembre : Ouverture du Congrès par M. Simonet, Président du XIIIe Congrès à Lyon; Désignation des Commissions.

Jeudi après-midi : Réunion des Commissions.

Jeudi soir : Réception à l'Hôtel de ville.

Vendredi matin, 24 septembre : Réunion des Commissions.

Vendredi après-midi : 1re assemblée générale; Rapport de la 1re Commission.

Vendredi soir : Réception à la Préfecture.

Samedi matin, 25 septembre : 2e Assemblée générale; Rapport de la 3e Commission.

Samedi après-midi : 3e Assemblée générale ; Rapport de la 2e Commission.

Samedi soir : Représentation de gala.

Dimanche matin, 26 septembre : Séance solennelle de clôture; Banquet à 1 heure.

Les assises nationales de Strasbourg auront comme prélude le Congrès de l'Union mutuelle du Nord à DUNKERQUE, le 4 juillet prochain.

Trois ministres, on le sait, assisteront au Congrès Départemental de Dunkerque : M. Raoul Péret, Ministre des Finances; M. Durafour, Ministre du Travail et M. Daniel-Vincent, Ministre du Commerce.

Les décisions qui seront prises à Dunkerque par l'Union Mutuelle du Nord, la plus importante de France, pèseront sans nul doute d'un grand poids sur les résolutions du Congrès national.

On peut, sans exagération assurer que les destinées de la Mutualité Française vont être examinées et s'affirmer à Dunkerque et Strasbourg.

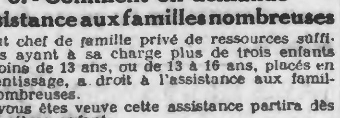

(1)

6. - Comment on demande l'assistance aux familles nombreuses

Tout chef de famille privé de ressources suffisantes ayant à sa charge plus de trois enfants de moins de 13 ans, ou de 13 à 16 ans, placés en apprentissage, a droit à l'assistance aux familles nombreuses.

Si vous êtes veuve cette assistance partira dès le deuxième enfant.

Si vous êtes veuf l'assistance partira du troisième enfant.

Montant de l'assistance :

(Nord). — 270 à 300 francs par an et par enfant, suivant les communes.

Comment on obtient l'assistance :

La demande doit être adressée au Maire de la commune, elle indiquera :

1° La nationalité.

2° Que l'intéressé habite dans la commune depuis un an, sinon quelles ont été ses résidences depuis deux ans.

3° Quelles sont ses ressources.

4° Quels sont les noms, prénoms, dates de naissances des enfants âgés de moins de 13 ans, ou âgés de 13 à 16 ans en cas d'apprentissage.

Joindre à la demande :

1° Acte de naissance des enfants (délivrés sans frais à la Mairie).

2° Extrait du rôle des contributions (délivré sans frais par le percepteur).

3° Une copie du contrat d'apprentissage pour les enfants de 13 à 16 ans.

(1) Voir les numéros du « Réveil du Nord » des 23 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai et 18 mai.

DOMMAGES DE GUERRE DES PETITS SINISTRÉS

UNE LETTRE OUVERTE A M. PASQUAL SÉNATEUR DU NORD

Le Maire de Liessies adresse la lettre ouverte suivante, à M. Pasqual, sénateur du Nord.

« J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu communiquer à la Presse la réponse que M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Régions Libérées nous fit le 19 mars, à la suite du vœu adopté par les Maires de l'Avesnois.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat énumère diverses améliorations des modalités de répartition et de paiement dans l'emploi des crédits alloués, mais sa lettre ne laisse pas entrevoir la suppression définitive et rapide des charges injustes qui pèsent sur les sinistrés non indemnisés. Ceux-ci, malgré la solidarité de tous les Français inscrite comme base fondamentale de la loi des Réparations, demeurent les souffre-douleur de la Nation entière, ils sont aux prises avec la vie chère, les impôts de toutes sortes les atteignent comme les autres citoyens, leur créance impayée devient si choquante dans un Etat Républicain, qu'il paraît impossible, Monsieur le Sénateur que votre bon cœur ne s'émeuve et ne vous porte à réclamer hautement pour les petits sinistrés la grande réhabilitation matérielle que vous avez si magistralement obtenue dans l'ordre moral, pour vos frères de captivité. Ils sont si nombreux, Monsieur le Sénateur, ils appartiennent à des catégories de citoyens parfois si intéressantes qu'il semble qu'en vérité ils mériteraient plus d'égards d'une Patrie pour laquelle la plupart d'entr'eux se sont doublement sacrifiés dans leurs biens et dans leur personne. »

Veuillez agréer, etc.

P. GUINET, Maire de Liessies.

Débarrassez-vous de ce NEZ BRILLANT

Moyen facile de faire tenir la poudre toute la journée
Supprime complètement les nez brillants et les visages gras et luisants.

Le Docteur Grosmand, le Spécialiste parisien du teint, dit que vous pouvez faire tenir sur votre peau n'importe quelle poudre de riz en dépit de la chaleur, du vent ou du temps pluvieux, et par là supprimer complètement les nez brillants, les visages gras et luisants et l'ennui de vous poudrer la figure toute la journée, simplement en mélangeant à votre poudre un peu de mousse de crème. La mousse de crème empêche également la poudre d'absorber l'humidité naturelle de la peau, de la dessécher et par là même de causer des rides, une peau rêche et rugueuse et d'autres défectuosités du teint. Elle aide grandement à prévenir les taches de rousseur et à rendre la poudre invisible sur la peau, lui donnant ainsi une indescriptible apparence de douceur, de distinction et de beauté. Étant aérifiée, elle ne contient pas la moindre petite particule dure ou granuleuse pour pénétrer dans les pores, s'y gonfler et causer pores dilatés, points noirs et autres défectuosités de la peau. Vous pouvez vous procurer de la mousse de crème et un pulvérisateur spécial pour le mélange dans n'importe quelle bonne maison de fournitures pharmaceutiques, ou vous pouvez obtenir de la poudre de riz à la mousse de crème, scientifiquement mélangée dans de justes proportions à d'autres précieux ingrédients pour rajeunir l'épiderme, sous le nom de Poudre Tokalon. Résultats satisfaisants garantis par les fabricants dans chaque cas, sinon votre argent vous sera remboursé. La Poudre Tokalon se trouve dans tous les bons magasins.

PAQUETS D'ESSAI. — Des milliers de femmes n'emploient pas la nuance de poudre qui leur convient. Beaucoup obtiennent les meilleurs résultats en mélangeant deux couleurs, créant ainsi une nuance spéciale qui va exactement à leur teint. Un paquet d'essai de Poudre Tokalon à la Mousse de Crème, comprenant sept nuances différentes, sera envoyé franco par poste contre 1 franc de timbres. Essayez ces sept couleurs séparément et aussi en les mélangeant. Des renseignements détaillés sur l'art de mélanger les poudres seront envoyés avec les paquets d'essai. Adressez-vous à notre Spécialiste de Beauté, Service 34 W, Maison Tokalon, rue Auber, 7, Paris.

POUDRE TOKALON

FETE DES AMICALES LAIQUES DU NORD

Ainsi que nous l'avons annoncé, une grande fête de l'Union des Amicales laïques du Nord, est organisée pour le 6 juin à CAMBRAI.

Voici à ce sujet un horaire des trains :

1° Train partant de Tourcoing direct à Cambrai, départ vers 9 h. 30 ;

2° Train partant de Roubaix direct à Cambrai, départ vers 11 h. 30 ;

3° Deux trains partant de Lille faisant arrêt à Douai, départ vers 11 h. 30 ;

4° Train partant de Saint-Amand, vers 11 h., faisant arrêt à Hasnon, Wallers-Gare, Denain, Lourches Bouchain et Iwuy. Ce train prendra les Amicalistes d'Anzin, de Somain et de Valenciennes ;

° Train partant de Jeumont vers 10 h., faisant arrêt à Maubeuge, Sous-le-Bois, Hautmont, Aulnoye, Le Quesnoy, Solesmes et Avesnes-lez-Aubert. Une circulaire que les intéressés recevront mercredi matin, donnera les heures exactes des trains.

Le Comité de Cambrai procédera lui-même et directement à l'expédition des tickets aux signataires des demandes qui assureront eux-mêmes la répartition aux Amicalistes de chaque commune.

Le président de l'Union invite tous les camarades titulaires de distinctions pour services de guerre, de les porter au cours de la manifestation, afin de donner une fois pour toutes la preuve que les enfants de l'école laïque n'ont de leçon de patriotisme à recevoir de personne.

Le "Réveil du Nord" est lu par tous les travailleurs : Le meilleur moyen de trouver rapidement de la main-d'œuvre est d'utiliser nos petites annonces.

EMPLOIS DANS LES P. T. T.

Un concours pour l'emploi de dame sténo-dactylographe à l'Administration Centrale et à la Direction de la Caisse Nationale d'Epargne à Paris, sera ouvert à Paris exclusivement le 28 juin 1926.

Le nombre maximum des candidates à admettre est fixé à huit. Les listes d'inscriptions seront closes le 14 juin au soir. Adresser les demandes au directeur régional des Postes et Télégraphes, 5, rue Inkermann à Lille.

T. S. F.

RADIO-PARIS. — 31. — 12 h. 30 : 1. Vers l'horizon, marche ; 2. Malgré nous-mêmes, valse ; 3. L'invitation au voyage, solo de violon ; 4. Amorcillo, tango ; 5. Au déclin du jour ; 6. Cantilène, solo de violoncelle ; 7. Tavio, fox trot ; 8. La Tosca, trio ; 9. Soir Napolitain ; 10. Petite Mademoiselle, intermezzo ; 11. Sérénade, solo de violon ; 12. Douce rencontre, gavotte ; 13. Rêverie, solo de violoncelle ; 14. Rondeau ; 15. Chant de mon pays ; 16. Notre Amour ; 17. Chanson caressante, fox trot. — 16 h. 45 : 1. Pavane d'Egmont, trio ; 2. Etudes, piano ; 3. Monologue ; 4. Fantaisie, solo de violon ; 5. Cœur affligé, trio ; 6. Caprice hongrois, solon de violoncelle ; 7. Sérénade de Ruy Blas. — 20 h. 00 : Cours d'anglais. — 20 h. 30 : Orphée (Gluck) ; opéra-sélection.

LONDRES. — 31. — 13 h. : Récital d'orgue. — 16 h. 15, 18 h. : Concerts. — 19 h. 25 : Récital Mozart : Sonate en mi majeur. — 20 h. 00 : Valse ; Ouverture d'Orphée aux Enfers ; Air de Faust ; Sélection de Paillasse ; 2. 2 solos de violon ; Mélodies ; Airs et danses russes. — 20 h. 55 : Acte II de l'Opéra Othello. — 22 h. 00 : Wolf ! Wolf ! pièce radio. — 22 h. 30 : Musique de danse.

DAVENTRY. — 13 h. à 22 h. 30 : Programme de Londres.

BELGIQUE. — 17 h. : 1. Mogador ; 2. Sérénade ; 3. Sur l'aile des vents ; 4. Trois pièces pour piano ; 5. Fantaisie sur Mignon ; 6. Menuet, violon ; 7. Evocation ; 8. Napolitaine ; 9. Sérénade oubliée ; 10. Nocturne, violoncelle ; 11. Sérénade dans le parc ; 12. Sur le lac d'Astène ; 13. Valse bercée. — 20 h. 00 : 1. Ouverture de la Flûte enchantée ; 2. Concerto pour violon et orchestre ; 3. Chant ; 4 Musique de Ballet. — 20 h. 30 : Causerie sur la littérature belge de langue française : la période d'après-guerre ; 5. Deux arabesques. — 21 h. 00 : Chronique de l'actualité ; 6. Trio pour hautbois, clarinette ; 7 Valse triste, orchestre ; 8. Chant ; 9 Shéhérazade, orchestre ; 10. Dans la douceur des pins ; 11. Ouverture du Nouveau seigneur.

RHUM
JOCKEY-CLUB
ARCHAMBEAUD FRÈRES_BORDEAUX

NOS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Nos lecteurs sont informés que pour recevoir un renseignement quelconque : points de droit, loyers, dommages de guerre ou culture, jardinage, T. S. F., etc., il leur suffit de couper le dernier en-tête de notre journal et de l'envoyer avec leur nom et adresse bien lisibles, sur la demande de renseignements qu'ils formulent, à M. LE CHEF DU SERVICE DES RENSEIGNEMENTS, 186 bis, rue de Paris, à Lille.

Joindre UN FRANC en timbres-poste pour la réponse.

LES HOMMES SONT BÊTES

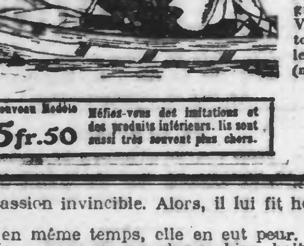

disent souvent les femmes. Cependant ils sont sensibles au plus léger ridicule. Ils remarqueront bien la légère ombre au-dessus de la bouche la plus charmante, des poils disgracieux passant à travers les mailles d'un bas de soie. Les robes du soir, les jupes courtes, sans parler des maillots de bain, ne vous défendent guère, Mesdames, contre de pareilles sévérités. La crème Vyzo qu'il vous faut absolument connaître et employer est la seule qui fasse disparaître en quelques minutes les duvets ou les poils disgracieux. Son emploi est d'une simplicité enfantine, Vyzo n'a pas d'odeur désagréable et est efficace dans tous les cas. La crème Vyzo est en vente dans toutes les bonnes maisons au prix de 7 fr. 50 et 5 fr. 50 (nouveau modèle).

Nouveau Modèle 5fr.50 — Méfiez-vous des imitations et des produits inférieurs. Ils sont aussi très souvent plus chers.

VYZO

La meilleure crème pour enlever les poils superflus

FEUILLETON DU 1er JUIN 1926. — N° 56

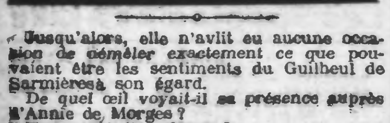

Jusqu'alors, elle n'avait eu aucune occasion de démêler exactement ce que pouvaient être les sentiments du Guilheul de Sarmières à son égard.

De quel œil voyait-il sa présence auprès d'Annie de Morges ?

En prenait-il ombrage ?

Etait-il secrètement hostile à la jeune fille, à cause du tendre intérêt que lui témoignait Mme de Morges ?

Voyait-il en Yvonne une concurrente à écarter ?

Tout cela était possible... et même probable, étant donné le caractère de l'homme et ses antécédents.

Mais, comme il s'était abstenu de toute marque d'hostilité ou de désapprobation, et que son attitude n'avait jamais cessé d'être courtoise et respectueuse, il avait été impossible à Yvonne de conclure.

Elle-même se réservait.

Guilheul lui était vaguement antipathique.

Et d'ailleurs, vivant comme elle le faisait dans l'intimité de Mme de Morges, et par cela même au courant de bien des choses, elle ne pouvait pas ignorer de la situation [illegible]

Elle devait donc le tenir en piètre estime.

Mais n'ayant rien à lui reprocher personnellement, elle s'abstenait soigneusement de lui témoigner la moindre froideur.

Elle s'efforça donc de répondre par un sourire au sourire de Guilheul et demanda seulement :

— De quelle chose si grave peut-il s'agir ? Je ne vois pas du tout.

L'énigmatique personnage la regardait avec tant d'insistance que, soudain, elle se sentit gênée.

Ce regard avait une fixité et une expression si étranges !

La physionomie du frère d'Annie de Morges changeait peu à peu... Le sourire s'effaçait de ses lèvres et était remplacé par une sorte de crispation de la face.

Et cette crispation indiquait une émotion singulière et assez inattendue chez cet homme froid, sombre et renfermé.

— Yvonne, prononça-t-il d'une voix tremblante, j'ignore ce que vous pensez de moi, quelle idée vous vous faites de moi et sur quoi vous basez l'injuste antipathie que je sens en vous...

La jeune fille voulut protester, l'interrompre...

Mais il l'arrêta d'un geste :

— Non, continua-t-il, laissez-moi vous parler enfin à cœur ouvert... et vous découvrir mes véritables sentiments.

» J'ai longtemps hésité à le faire.

» Aujourd'hui, je suis enfin résolu à avoir avec vous une explication nette et franche, à la suite de laquelle nous serons respectivement fixés sur nos sentiments.

— Mais quel besoin y a-t-il que nous nous expliquions ? s'étonna la jeune fille.

— A quel propos avons-nous à nous expliquer ?

» Je vous assure que vous vous méprenez en m'attribuant des sentiments hostiles. Je ne pensais pas vous avoir donné le moindre sujet de plainte à cet égard.

— Nos relations ont assurément été ce qu'elles devaient être, riposta Guilheul de Sarmières.

» Ne voyez pas dans mes paroles le moindre reproche, mais la simple constatation d'un fait.

» Nous nous trouvons, l'un vis-à-vis de l'autre, dans une situation fausse... parce que semblable.

Il est naturel que cela aboutisse à une gêne réciproque et commune.

» Vous n'ignorez pas qu'on ne me tolère dans cette maison qu'à titre de parent pauvre... Le lien fraternel qui m'attache à Mme de Morges ne me crée point des droits certains.

» De votre côté, vous dépendez rigoureusement du caprice de votre protectrice.

— Nos intérêts s'opposent... paraissent s'opposer...

» Et chacun de nous pourrait voir en l'autre presque un ennemi... tout au moins un danger.

— Je vous répète que je n'ai pas de tels sentiments et que ma reconnaissance pour ma marraine ne se mêle à aucun calcul méprisable, déclara Yvonne en fronçant les sourcils.

Les paroles que venait de prononcer Guilheul de Sarmières, ses allusions récentes la choquaient profondément.

Elles augmentaient son antipathie instinctive et elle avait hâte de mettre un terme à ce bizarre entretien.

Mais le louche personnage ne semblait pas disposé à le laisser partir.

— Vous vous méprenez encore, reprit-il.

» L'entretien [illegible] point pour but de vider entre nous cette question d'intérêt.

» Je ne l'ai mentionnée que pour souligner la raison secrète de notre gêne commune... Chacun de nous pouvait soupçonner l'autre de calcul... ou de mauvais sentiments... d'hostilité...

» Vous ne pouvez vous imaginer à quel point j'ai souffert de cette situation. Il m'était pénible de sentir votre froideur à mon égard et de devoir l'attribuer à certaines pensées...

— Qui m'étaient tout à fait étrangères, interrompit Yvonne.

» Encore une fois, vous pouvez vous rassurer.

» Jamais le frère de ma bienfaitrice n'aura la moindre plainte à formuler à mon égard.

» Et vous pouvez être assuré que je ne nourris contre vous aucun sentiment d'hostilité, ni secrète, ni avouée.

— Et si je réclamais davantage ? fit Guilheul de Sarmières en se rapprochant et en s'emparant brusquement de la main de la jeune fille.

» Si je vous demandais un peu d'amitié, de tendresse... en échange de celle que je vous ai vouée ?

Une flamme de passion contenue jaillit de son regard, sa voix s'enroua.

Subitement, toute sa physionomie se transforma, livrant le secret de ses désirs.

Pour Yvonne, ce fut une brusque révélation, qui la laissa interdite.

Il lui était impossible de ne pas comprendre le sens des paroles de Guilheul.

C'était un aveu d'amour...

Mais en dépit de l'ardente supplication qu'elle pouvait lire dans le regard fixé sur elle, elle ne fut point touchée.

Elle comprit soudain qu'elle lui inspirait une passion invincible. Alors, il lui fit horreur.

Et, en même temps, elle en eut peur.

— Je ne vous comprends pas bien, balbutia-t-elle, en se reculant un peu et en tentant de dégager sa main.

» J'ai pour vous toute la déférence que vous êtes en droit d'attendre...

— Il ne s'agit pas de déférence ! coupa Guilheul de Sarmières d'une voix rauque.

» Ne faites point semblant de ne pas comprendre.

» Je vous aime, Yvonne.

» Il est impossible que vous ne l'ayez pas deviné.

» Je vous aime d'un amour violent... invincible... tellement fort que je n'osais vous le confesser.

» Voulez-vous m'aimer ?

» Voulez-vous devenir ma femme ?

» C'est cela que je veux vous demander.

— Si le sentiment dont vous parlez est tel, j'en éprouverai un vif regret, répondit nettement la jeune fille.

» Il m'est pénible de devoir vous enlever toute illusion. Mais je ne saurais partager vos sentiments ni en accepter l'hommage.

» L'amour ne tiendra aucune place dans ma vie.

Fermement, elle retira ses doigts, que le frère d'Annie de Morges s'obstinait à retenir.

Et elle fit en arrière deux nouveaux pas, manifestant ainsi sa volonté de couper court à l'entretien.

Un rictus amer se dessina sur les lèvres de l'homme qui venait de révéler sa passion farouche.

— Ne croyez pas me rendre dupe ! s'exclama-t-il violemment.

» Je vois aussi clair dans votre cœur que dans le mien.

» Si vous me repoussez, c'est que vous avez jeté votre dévolu sur un prétendant plus fortuné.

— Sans doute ne jugez-vous pas utile de recevoir de ma main la fortune que vous pensez conquérir à mon détriment.

» Je tiens ici si peu de place !... Pour combien puis-je compter aux yeux de la fille adoptive de Mme de Morges ?

— Vous vous oubliez, monsieur de Sarmières, et vous m'outragez ! protesta fièrement Yvonne.

— Oserez-vous me soutenir que vous auriez répondu de même, si les paroles que je viens de prononcer l'avaient été par le beau René Marguyrolles ? s'écria Guilheul, laissant éclater sa jalousie et sa haine.

» Il a tout pour plaire, celui-là !... Il est jeune, il est riche...

— M. Marguyrolles a, au moins, cette supériorité : le respect, répondit la jeune fille, frémissante.

» Jamais il ne se serait permis de me parler comme vous venez de le faire.

» Et m'eût-il confessé des sentiments que j'ignore...

— Que vous ignorez ! ricana amèrement Guilheul.

» A qui ferez-vous croire cela ?

— Je ne vous autorise pas à douter de ma parole. M. Marguyrolles ne m'a jamais adressé la moindre déclaration.

» Et s'il l'avait fait, il aurait eu le bon goût de ne pas insister et de m'épargner toute parole blessante si je l'avais découragé.

— Mais vous ne l'auriez pas découragé, car vous l'aimez... Je le sais... Je le sens ! gronda Guilheul.

— Je n'aime personne ! protesta la jeune fille troublée.

(A suivre.)